

19 FEV. 2026



PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

DELIBERATION N° DCA 384 - 26 VENTE DE MATERIELS : VEHICULES DE SERVICE

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visioconférence, le 12 février 2026 à 14h00, sur convocation en date du 5 février 2026 :

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents représentés : 3
- Absents :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants ainsi que le R. 1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2211-1 et L2221-1 ;

Vu la délibération 382-26 du 12 février 2026 relative au vote du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération 383-26 du 12 février 2026 autorisant la Présidente à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2000 euros.

Vu l'état de l'actif au 31 décembre 2025 ;

Après avis favorable du comptable public, le responsable du SGC de Rennes ;

Françoise Rubellin, Présidente, expose à l'assemblée délibérante :

L'EPCC a renouvelé son « parc automobile » avec l'achat-remplacement de 2 nouveaux véhicules de service en fin d'année 2025 (budget investissement 2025).

La collectivité n'ayant pas la nécessité à conserver 4 véhicules de service, les deux anciens véhicules de service, achetés en 2008 et en 2010, au regard de l'observation du marché actuel de l'occasion, seront proposés à la vente selon les estimations suivantes :

- RENAULT GRAND SCENIC 7 PLACES
- Date de première mise en circulation : 19/06/2008
- Nombre de kilomètres : 222032.
- Prix de vente cohérent : 2 500 euros

- RENAULT MODUS 5 places
- Date de première mise en circulation : 03/03/2010
- Nombre de kilomètres : 142 366 km
- Prix de vente cohérent : 2 700 euros

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- De mettre en vente sur le marché automobile de l'occasion les deux véhicules de service devenus inutiles au sein de la collectivité
- De valider le prix de mise en vente selon les estimations précisées ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Rennes, le 12 février 2026

Françoise Rubellin

Présidente

